

Les titres participatifs

biocoop

Lunel

Afin de renouveler une partie de notre matériel qui montre des signes de vétusté, nous allons devoir emprunter auprès de notre banque : le Crédit Coopératif. Toutefois nous aspirons à limiter le recours à l'emprunt bancaire, tout en permettant à nos clients d'investir (et de s'investir) dans la vie du magasin. Pour cela nous vous proposons d'acquérir des Titres Participatifs.

Ceux-ci sont une forme d'investissement d'une durée minimale de 7 ans, rémunérés annuellement par une part fixe et une part variable en fonction des résultats de l'entreprise. Ils sont rachetés à terme par l'entreprise moyennant une prime, toujours en fonction du résultat.

Durant les 7 ans, ils peuvent être revendus à un tiers en cas de besoin.



Pourquoi ?

Ce n'est pas une entrée en capital, donc les porteurs de Titres n'ont pas de droit de vote lors des Assemblées Générales. Ils sont toutefois réunis une fois par an, avant l'AG, afin de prendre connaissance de la situation économique, et de faire, éventuellement, des recommandations à celle-ci.

En résumé, acquérir ces Titre Participatifs c'est faire un investissement local, éthique, utile et concret, tout en ayant une rémunération avantageuse.

Vous savez où va votre argent et à quoi il sert !



→ À remettre au magasin
si vous êtes intéressé

Nom : _____ Prénom: _____

Tél : _____

Mail : _____

J'aimerais avoir plus d'informations